

## Livret d'accueil Convocation

### Qui sommes nous ?

Depuis 2011, **Landes Secourisme Formation** est un centre de formation Landais habilité par la **Carsat Aquitaine** et par l'**INRS**, spécialisé dans la prévention des risques en entreprise et principalement dans la sécurité au travail.

**En 2020**, nous avons étendu nos compétences pour nous adapter à vos besoins. Nous dispensons maintenant les formations à la **PRAP** (pour inclure les salariés dans une démarche d'Acteur de la Prévention des Risques liée à l'Activité Physique- Secteur Industrie, Sanitaire et Sociale). Le module **Gestes et Postures** est inclus dedans.

Notre équipe intervient dans la région Aquitaine (33), dans les Landes (40), au Pays Basque(64) et dans les Pyrénées orientales(65) directement dans vos locaux à la date qui vous convient.

Nos atouts majeurs sont la pédagogie, les compétences et le professionnalisme de nos formateurs, assurant un haut niveau de formation dans le secourisme et de la prévention.

Nous organisons également des sessions en **inter-entreprise à des dates fixes** dans nos locaux sur **St-Vincent de Tyrosse**.

### Formation Sauveteur Secouriste du Travail

Session du 10/01/2020 au 11/01/2020

Lieu de formation : EC 40, 12 Rue des Compagnons, 40230 Saint-Vincent-de-Tyrosse  
Horaire : 8h30 à 17h00



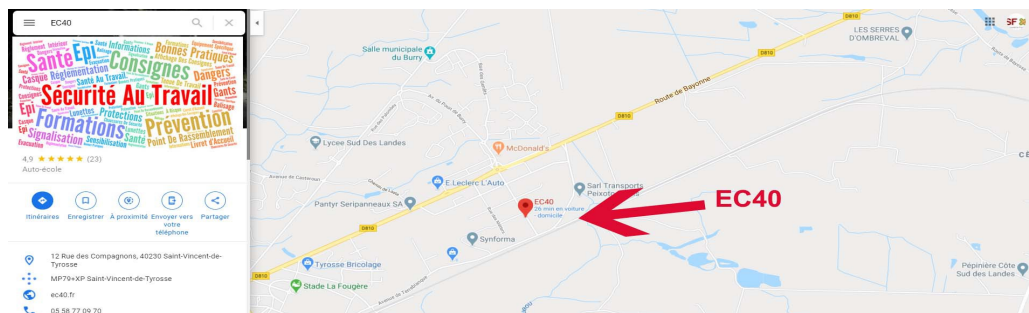
## Livret d'accueil Convocation

### LOCALISATION DU LIEU DE FORMATION

Les locaux se situent dans ZA de Tyrosse face au Mac Donald et au Leclerc. Face à MaïsAdour.

### RESTAURATION :

Une salle est mise à disposition. Restaurants, snacking en périphérie.



### ORGANISATION

Landes Secourisme Formations 225 chemin de Carreyrot 40230 Saubion  
Tel. : 0643180438

Email : [landes.secourisme.formation@gmail.com](mailto:landes.secourisme.formation@gmail.com)

Site internet : [www.landes-secourisme-formation.info](http://www.landes-secourisme-formation.info)

### VOTRE INTERVENANT

Mikaël Legrand – Formateur certifié par le réseau prévention

Email : [landes.secourisme.formation@gmail.com](mailto:landes.secourisme.formation@gmail.com)

### HORAIRES DU STAGE

Chaque jour de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h

### LE PRÉ-REQUIS

Merci de nous transmettre par mail ou par courrier avant le début du stage votre **Certificat de Formateur de Sauveteurs Secouristes du Travail** si c'est un recyclage.

### MATÉRIEL

Il est conseillé aux participants de se vêtir en tenue décontractée. Nul besoin de prendre des notes. Un livret de fin de formation vous sera remis.



**Livret d'accueil  
Convocation**

**PRESENTATION DE LA FORMATION SST:**

Cette formation prépare le sauveteur secouriste du travail à intervenir rapidement et efficacement lors d'une situation d'accident du travail dans l'établissement ou dans la profession.

Elle permet d'acquérir

les connaissances pour apporter les premiers secours et les conduites à tenir en attendant l'arrivée des secours.

La formation s'adresse à un groupe de 4 à 10 personnes et sa durée est de 14 heures auxquelles il faut ajouter, si nécessaire, le temps pour traiter les risques spécifiques de l'entreprise.

Les temps indiqués sont des temps de face à face pédagogique effectif.

Aucuns prérequis nécessaire.

**ETRE CAPABLE D'INTERVENIR FACE A UNE SITUATION D'ACCIDENT**

**1-Le cadre juridique :**

- Les éléments fixant le cadre juridique de son intervention dans l'entreprise
- L'obligation de porter secours
- Les limites de sa responsabilité dans l'entreprise
  - Son rôle dans l'entreprise et en dehors

**2-Prévention**

- Son rôle dans l'entreprise
- L'intérêt et les conséquences de la prévention en entreprise (les enjeux de la prévention)
- Les chiffres des accidents du travail et des maladies professionnelles dans son entreprise et dans sa branche au niveau national
- L'organisation dans l'entreprise, les intervenants et les procédures internes

**3-Actions de**

- Découvrir les situations à risque prévention
- Connaître les notions de dangers graves, de situations dangereuses, l'événement déclencheur, du dommage, de repérer les personnes exposées, les matériels et humaines

**4-La protection**

- Connaître les signaux d'alerte et les consignes ainsi que les systèmes d'alerte spécifiques pour les zones à risque particulier
- Les dangers persistants, les identifier et repérer les personnes exposées
- L'événement déclencheur
  - Supprimer, isoler ou soustraire une victime sans s'exposer soi-même

**5-Examiner**

- Reconnaître les signes indiquant que la vie de la victime est menacée
- L'ordre des priorités dans le cas de plusieurs signes
- Associer aux signes décelés le résultat à atteindre et les prioriser
  - 1) Saigne-t-elle ?
  - 2) S'étouffe-t-elle ?
  - 3) Répond-elle ?
    - 4) Respire-t-elle ?

**Livret d'accueil  
Convocation**

6-Faire alerter ou - Définir les éléments du message pour alerter les secours alerter - Qui alerter et dans quel ordre selon l'organisation des secours dans l'entreprise

- Identifier qui informer en fonction de l'organisation de la prévention dans l'entreprise
- Transmettre le message aux secours ou à la personne choisie en respectant les consignes et favoriser l'arrivée des secours au plus près de la victime

7: Secourir - Connaître l'action à effectuer et maîtriser les techniques liées à l'action à mettre en oeuvre

- Efficacité de l'action mise en oeuvre et repérer l'apparition de nouveaux signes

- 1) La victime saigne abondamment
- 2) La victime s'étouffe
- 3) La victime se plaint d'un malaise
- 4) La victime se plaint de brûlures
- 5) La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
- 6) La victime se plaint d'une plaie plaie qui ne saigne pas abondamment
- 7) La victime ne répond pas mais elle respire
- 8) La victime ne répond pas et ne respire pas

Une évaluation certificative des SST aura lieu à la fin des séquences d'apprentissage et formatives. Les critères d'évaluation utilisés sont ceux définis par l'INRS

Une attestation sera remise à la fin de la formation aux candidats ayant suivi l'intégralité de la formation et qui seront aptes à mettre en oeuvre l'ensemble des compétences attendues du SST

Les certificats seront envoyés à l'entreprise après clôture de la session auprès de l'INRS. Ils seront valables au maximum 24 mois

